



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

ARRETÉ N°2025-08/16

Le Maire

Objet : **ARRETE AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN BAL PUBLIC / SOUS LA HALLE - place Daniel GRARD**

Le Maire de la Commune de Millonfosse;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2,
Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles,
Vu la demande présentée par l'association « Fêtes et Traditions Millonfossoises » sis à Millonfosse à l'effet d'organiser un bal sous la halle, Place Daniel Grard, route d'Hasnon, les **22, 23, et 24 Août 2025** ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Trouvé Danièle, Présidente de l'association « Fêtes et Traditions Millonfossoises » de la commune de Millonfosse, est autorisée à organiser un bal sous la halle, place Daniel GRARD, les **22, 23, et 24 Août 2025- (vendredi 22 de 18h à Minuit, samedi 23 de 18h à 2h / dimanche 24 de 18h à minuit)**

ARTICLE 2 : L'organisateur de cette manifestation devra prendre toutes mesures afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la tranquillité publics.

ARTICLE 3 : le présent arrêté ne constitue pas une autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire et ne dispense pas l'organisation de se conformer aux obligations qui lui incombent en matière de sécurité ;

L'organisateur devra, en outre effectuer les démarches et respecter les règlements prescrits en ce qui concerne la Sécurité Sociale, les retraites complémentaires des artistes et des droits d'auteurs.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenant de la brigade de gendarmerie de Lecelles sont chargés en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Millonfosse, le 06 août 2025

le Maire



Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE
Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53
Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr